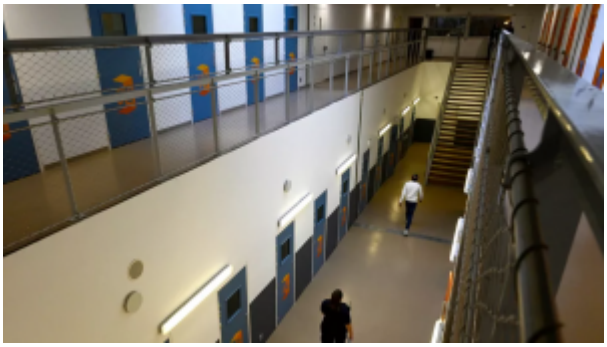
Un tiers des personnes qui sortent de prison récidivent dans l'année qui suit, selon une étude

29/07/2021 à 20h46



Près d'un tiers (31%) des personnes sorties de prison en 2016 ont à nouveau été condamnées pour une infraction commise l'année suivant leur libération, selon une étude* publiée jeudi 29 juillet dans le bulletin d'information statistique de la justice. *"Le risque de récidive est d'autant plus élevé que les personnes sont jeunes au moment de leur entrée en prison, et augmente avec le nombre de condamnations antérieures"*, écrivent les statisticiennes Frédérique Cornuau et Marianne Juillard dans le numéro de juillet du bulletin "Infostat justice", produit par la Chancellerie.

Le taux de récidive varie fortement selon l'infraction initiale, les auteurs de vols simples (43%) ou de vols aggravés sans violence (39%) étant les plus susceptibles d'être à nouveau condamnés, alors que les auteurs de violences sexuelles récidivent peu à court terme (12%) tout comme les auteurs d'homicide (9%). Les infractions faisant l'objet d'un traitement judiciaire long peuvent toutefois ne pas avoir été pris en compte et *"une sous-estimation de la récidive est donc probable"*, préviennent les statisticiennes. Pour les autrices de l'étude, les autres facteurs influant sur la récidive sont

le sexe et l'âge, les hommes étant deux fois plus concernés que les femmes et 55% des 18-20 ans contre 12% des 60 ans et plus. Les personnes au lourd passé judiciaire et présentant des troubles psychologiques et psychiatriques récidivent également davantage. Enfin, *"le fait de travailler en prison réduit légèrement le risque de commettre une nouvelle infraction, de 1,8 point"*, précise l'étude.

**L'étude réalisée par le service statistique du ministère de la Justice (SDSE) porte sur 41 500 personnes majeures condamnées et incarcérées, qui sont sorties d'établissements pénitentiaires français en 2016.*

FranceInfo